

*Maintien des services ferroviaires—Loi*

● (0210)

**M. Angus:** Au nom de tous les députés, je tiens à remercier le personnel du travail qu'il a accompli pour nous ce soir, afin que nous puissions prolonger la séance. Ils viennent de faire une longue journée de travail et j'espère que, dans une minute ou deux, il nous sera tous possible de rentrer chacun chez soi,

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Il m'est difficile de donner la parole au ministre maintenant, puisqu'il est censé être intervenu lorsque la motion a été présentée à la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Cadieux:** Au départ, je ne voulais pas parler, estimant que nous avons dit tout ce que nous avons à dire. Certaines répétitions l'attestent d'ailleurs. J'ajouterai néanmoins que ce n'est jamais avec beaucoup d'entrain qu'un ministre du Travail propose à la Chambre une loi pour faire reprendre le travail. C'est malheureusement la deuxième fois que je dois le faire, et cela ne me réjouit pas.

Je crois toujours que notre régime de négociation collective est l'un des meilleurs du monde, sans aucun doute. La preuve en est qu'il permet aux parties de s'entendre, d'habitude. L'an dernier, 11 000 conventions collectives ont été signées au Canada, dont 94 p. 100 sans une seule journée de grève ni de lock-out. De toute évidence, notre système, qui relève du Code canadien du travail, fonctionne bien, et j'en suis fier. Nous sommes toujours disposés à offrir des services de conciliation et de médiation afin d'aider les parties à conclure un accord.

Malheureusement, ce fut l'échec, dans ce cas-ci. Au nom de l'intérêt public, parce que c'est le plus important réseau de transport du Canada qui était paralysé, nous avons annoncé que nous ne saurions tolérer un arrêt de travail. Il nous fallait intervenir. C'était un devoir désagréable auquel nous ne pouvions nous dérober. Nous avons agi, et j'espère que nous n'aurons plus à le faire.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui

**Des voix:** Oui.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** A mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

[Français]

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Comme il est 02 h 14, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne à plus tard aujourd'hui, soit à 10 heures, conformément à l'article 3 (1) du Règlement.

(La séance est levée à 02 h 14.)